



مجلة كلية الآداب بقنا (دورية أكاديمية علمية محكمة)

**La narration des rêves dans
l'œuvre des romanciers célèbres.
Etude comparée.**

Nihal Ahmed Soliman

**La narration des rêves dans l'œuvre des romanciers célèbres.
Etude comparée.**

Le fait de rêver est sans doute une
des données qui, mieux encore que le
soleil et la pluie, placent les hommes de
toute époque et de tous climats, de toute
époque et de toute condition devant des
problèmes identiques. » (1)

R. Caillois

La narration des rêves n'est pas une initiative simple. Dans les activités quotidiennes, elle n'a vraiment pas de place, pas de sollicitation. Elle n'est pas prise en considération dans les priorités de la vie quotidienne, et dans la considération d'autrui et même compromettante pour celui qui s'y risque, l'entreprise ne va pas de soi.

Le récit de rêve passe après quantité de choses plus urgentes et se trouve situé à contre-courant des nécessités de la vie pratique. Dans les sociétés modernes, la narration des rêves est peu intégrée dans la sphère des pensées et des activités des gens. La situation peut être différente dans d'autres sociétés, soumises à d'autres conditions de vie. Ainsi par exemple, chez les Esquimaux visités par Didier Anzieu: "Les Esquimaux, l'hiver, se racontent au matin leurs rêves. C'est le meilleur moment de la journée, avant que celle-ci ne finisse par s'étirer en longueur à force de ne plus rien trouver à faire, ni à se dire, voire même à attendre. Le froid, le vent, l'aridité du sol couvert de glace, l'interminable nuit polaire interdisent la plupart des activités extérieures " (2)

On n'est guère disposé à faire une place au rêve dans un esprit occupé par les réalités immédiates et les questions pragmatiques. Si certains hésitent à raconter leurs rêves, d'autres s'attachent à légitimer, leur parti-pris :

"Je les publie parce que je pense d'une part que les expressions de la conscience nocturne ont droit de cité en tant que telles, et parce que d'autre part ces rêves constituent, de plus d'une manière, les sombres germes de nos actions conscientes [...]. Je les destine à tous ceux qui voient dans les mouvements involontaires de l'âme, un témoignage inaltéré de la vie "(3).

Comment rendre compte véritablement de cette expérience étrange qui semble résister aux formes du langage ? Nous essayerons de retracer l'image des récits de rêves présentés dans les œuvres des écrivains appartenant aux deux cultures, arabe et française. Nous tenterons de comprendre les représentations qu'ils font de leurs propres rêves ou de ceux qu'ils attribuent à leurs personnages.

Dans cette étude, ce qui est visé, ce n'est ni le fonctionnement de l'esprit pendant le sommeil, ni la signification psychologique de la manifestation de l'inconscient. Il s'agit seulement d'examiner ce qui, dans telle ou telle occasion, se trouve réellement exprimé en tant que « récit de rêve » ; ce sont uniquement les caractères d'un discours et les aspects d'un texte qui retiendront notre attention.

La narration des rêves dans l'œuvre des romanciers célèbres.
Etude comparée.

Un discours narratif marqué par tout ce que le sujet est amené à découvrir et à exposer de lui-même.

Etudier le rapport particulier que l'éveillé manifeste face à son expérience onirique suppose qu'il s'agisse bien, dans les textes considérés, de récits de rêves, et non pas d'autres phénomènes voisins comme l'hallucination, le fantasme ou la rêverie, sans établir, pour chacun une définition précise et rigoureuse. C'est l'affaire du psychologue. Nous nous en tiendrons à un critère simple : seront considérés comme « récits de la rêves » les textes que leurs auteurs auront désigné comme tels, ainsi que ceux que l'on pourrait classer dans cette catégorie selon la logique narrative.

Dans son *Essai sur la poétique du cauchemar en France à l'époque romantique*, Jean Decottignies s'est demandé s'il était justifié

« De distinguer les représentations favorisées par un sommeil complet, de celles qu'autorise l'assoupissement de l'attention appelé « rêverie », et même celles qui naissent à l'occasion d'un délire, autre forme d'annihilation des facultés directrices de la personnalité. [...] Tous ces phénomènes divers apparaissent comme soumis aux mêmes lois. Rêve, rêverie ou hallucination sont pareillement le lieu où se produit ce que la psychologie appelle des fantasmes.»⁽⁴⁾

Bachelard, de son côté, tient à différencier « rêve » et « rêverie » :

« Et voici, entre rêverie et rêve nocturne, la différence radicale, une différence relevant de la phénoménologie :

alors que le rêveur de rêve nocturne est une ombre qui a perdu son moi, le rêveur de la rêverie, s'il est un peu philosophe, peut, au centre de son moi rêveur, formuler un cogito. Autrement dit, la rêverie est une activité onirique dans laquelle une lueur de conscience subsiste. Le rêveur de rêverie est présent à sa rêverie. »⁽⁵⁾

Sans prétendre apporter une interprétation des récits de rêve qui sont l'objet de cette étude (pas de décodages symboliques ni psychanalytiques ou autres), les grandes thèses de la psychanalyse seront insérées dans la réflexion. Non pour chercher une interprétation des rêves racontés mais pour représenter un ensemble de savoirs (ou de croyances) témoins de la conception dominante aujourd'hui en ce qui concerne la place du rêve dans "l'économie psychique" de la personne. Toutefois, les différentes analyses correspondront aux grands domaines de l'analyse discursive et textuelle : détermination de l'univers représenté, aspects de l'énonciation et organisation de la séquence textuelle. Nous tenterons de saisir ce que la narration des rêves implique comme problèmes et enjeux.

Toutefois, ce sont les rêves poétiquement élaborés, inscrits dans les œuvres de fiction, qui feront l'objet de cette étude et non pas les rêves notés dans un carnet, un journal intime, ou communiqués dans les lettres d'un écrivain.

L'idée que l'expérience du rêveur se déroule dans un monde inaccessible à toute tentative de représentation, le fait de regarder le récit de rêve comme un terrain particulier où le sujet s'expose en

La narration des rêves dans l'œuvre des romanciers célèbres.
Etude comparée.

livrant les secrets de son psychisme profond, ce sont là évidemment des conceptions plutôt modernes d'un problème qui n'a pas toujours été perçu de la même façon.

Dans la tradition antique, le rêve est un message émis par des forces supérieures. Une distinction s'établit alors selon « L'origine », puisque la source des rêves véritablement prémonitoires est attribuable aux dieux, tandis que les rêves non prémonitoires sont mis au compte de l'homme lui-même. La littérature populaire arabe abonde d'exemples illustrant l'accomplissement de la vision onirique comme preuve de l'aspect prémonitoire du rêve. ⁽⁶⁾

La tradition biblique distingue les rêves « vrais » des rêves « faux » pour lier la vérité à l'origine divine du message et pour dénier toute signification aux autres manifestations oniriques. ⁽⁷⁾

Le XII^{ème} siècle peut être considéré comme une époque de reconquête du rêve par la culture et la mentalité médiévale. Le rêve se désacralise.

Dans la poésie courtoise, le rêve a son origine dans l'homme lui-même. Il devient la simple expression d'un état psychique, la révélation du désir et son assouvissement dans l'imaginaire ⁽⁸⁾

Au début du XIX^{ème} siècle, l'homme se sait chargé d'un inconscient. Cette reconnaissance, le Romantisme témoigne à la fois de ce qu'elle entraîne de fascination. " Les inquiétantes étrangetés " de l'expérience onirique, les écrivains romantiques se seront surtout entendus à en effectuer la sublimation ⁽⁹⁾.

Au XIXème siècle, l'adolescent de Dostoïevski porte sur le rêve un regard qu'un esprit formé à l'école de la psychanalyse approuverait. ⁽¹⁰⁾

Au XXème siècle, la conception du rêve est restée depuis lors tributaire des thèses de la psychanalyse ⁽¹¹⁾. Aucune autre époque n'aura plus donné cours à la pratique du récit de rêve. Les écrivains en font publication en recueil, (Naguib Mahfouz, Leiris, Yourcenar), les insèrent en nombre dans les pages de leurs œuvres intimes (Jouhandeau, Ionesco), en font part à fin didactique ou critique (Yehia El Rakhawi, Valéry, Hellens), s'ils ne placent pas le récit d'un rêve à l'origine de telle ou telle de leurs œuvres ou comme matière principale d'un travail d'écriture comme Butor ⁽¹²⁾.

Tout en ayant éveillé l'intérêt des surréalistes qui l'on ainsi mis en avant, le récit de rêve a bénéficié dans ce siècle d'une évolution liée au développement de la psychanalyse, dans la conception qu'on se fait du journal intime. Les fonctions du jour deviennent celles de la cure psychanalytique et l'écrit de l'auteur veut être un équivalent de la parole du patient sur le divan du psychanalyste. ⁽¹³⁾ Narrer le rêve, c'est donc d'une époque à l'autre, engager des enjeux différents.

La narration des rêves dans l'œuvre des romanciers célèbres.
Étude comparée.

"Certain rêves ne peuvent se noter. Ils nous ramènent au deçà du pacte ancien, et puisent au terrible fond primitif, matière première de l'humanité. Il faut taire ce que l'on a vu là-bas"

E. Junger

Toute narration, en tant qu'activité discursive, appelle une justification. Cependant, ce qui est remarquable dans les cas du récit de rêve, c'est que sa stratégie de présentation prend un caractère défensif, se posant d'emblée en situation de défense contre diverses objections ou réprobations prévisibles.

Aussi, l'initiative peut trouver une caution extérieure, et s'abriter au besoin derrière une visée scientifique :

" [Ces rêves], que seuls les conseils d'un ami et le désir d'apporter de nouveaux témoignages dans ce procès si obscur du rêve me décident à les sortir du silence qui les recouvrait comme du velours. Je me rassure en pensant que ces quelques pierres météoriques tombées de mon monde intérieur n'auront naturellement pour autrui que l'intérêt d'échantillons minéralogiques classés sous une vitrine de musée et que leur secrète chaleur de talisman continuera à n'être perceptible que pour moi seule" ⁽¹⁴⁾.

Bref, la présentation des rêves s'entoure de justifications, c'est comme malgré lui que le narrateur s'exécute, et pour d'autres

raisons que le simple besoin de communiquer ce vécu intime. L'évocation des rêves dans les œuvres littéraires cherche à s'appuyer sur un "exposé de motifs" :

"Cette amorce d'aventure est chose désormais révolue. Sa narration par écrit, est-il un autre biais qui me permette de tant soit peu la ressaisir et, si la chance le veut bien, de respirer encore une fois son parfum ? " (15)

Pour s'effectuer malgré les obstacles de communication et de remémoration, cela correspond à un besoin fort, et plus profond sans doute que le motif explicitement invoqué. "Celui qui se réveille éprouve un curieux désir de se raconter, aussitôt à la recherche d'un auditeur matinal qu'il veut. Qu'il veut faire participer aux merveilles qu'il a vécues, écrit Blanchot. (16)

Or, si le récit de rêve, dans le cadre des échanges quotidiens trouve difficilement sa place, il a pourtant un rôle important à jouer dans une élaboration narrative.

Cependant, l'univers du dormeur n'est pas accessible à l'éveillé qui, toute de suite, voit se dresser les obstacles : l'oubli, l'embarras de la mise en mots puisque ce qui peut être sauvé de l'oubli s'avère le plus souvent rebelle aux sollicitations de la langue. Le récit de rêve doit vaincre certaines réserves, l'idée d'ouvrir ainsi une voie d'accès à son psychisme profond peut constituer un important "facteur d'inhibition".

La narration des rêves dans l'œuvre des romanciers célèbres.
Étude comparée.

L'oubli du rêve, qui n'en a pas fait l'expérience ? Celui qui affirme ne jamais rêver n'est, enfin de compte, que l'amnésique de ses songes⁽¹⁷⁾.

L'exercice même du récit de rêve s'inscrit donc à priori dans l'improbable. Menacé par l'oubli, il en garde une prédisposition chronique à l'effacement. On ne saisira le caractère propre du récit de rêve que si l'on ne perd pas de vue cette propriété fondamentale :

"Cela s'évanouit au regard de la veille comme une tache d'éther sur un buvard"⁽¹⁸⁾.

Le récit de rêve se signale aussi, le plus souvent, par une brièveté et un laconisme qui ne sont pas sans rapport avec la minceur du souvenir. "Écrit, le rêve couvre à peine une demi-page" a-t-il déjà été observé par Freud⁽¹⁹⁾, et c'est encore beaucoup à dire en fonction de ces quelques notations isolées, ébauches et morceaux de phrases, qui représentent parfois tout ce qui reste du rêve :

"Nous n'étions pas encore nés, lorsque son murmure traversa l'espace du silence qui pesait sur mon âme [...]"⁽²⁰⁾

Sans doute n'est ce pas là, à proprement parler un récit, mais plutôt la notification d'un défaut de récit, les "restes nocturnes" se faisant trop rares pour permettre une élaboration narrative.

La possibilité de raconter ne suffit pas à effacer le sentiment de la perte ressentie au réveil, et quelque soit en fin de compte le volume du récit proposé, le narrateur peut juger nécessaire d'en signaler la dimension partielle :

"Cette nuit, un rêve à la fois sinistre et magnifique dont j'ai cherché en vain à me souvenir. Il m'en revient toutefois ceci : [...]"⁽²¹⁾

Le retour à la conscience, ne se lasse pas de répéter le narrateur, met le rêve en pièces:

"Nous ne retrouvons, le jour venu, que des fragments de vie nocturne. Ces morceaux de rêve, ces fragments d'espèce onirique, nous les juxtaposons après coup dans les cadres géométriques de l'espace clair. Du rêve nous faisons ainsi une anatomie en pièces mortes."⁽²²⁾

L'oubli déclaré joue un rôle bien déterminé et prend place parmi les constituants du genre narratif particulier. L'évidence de l'oubli empêche de s'en remettre à l'idée qu'une filiation s'établit de droit entre le rêve et le récit⁽²³⁾.

L'ordinaire de la langue ne satisfait pas aux besoins du narrateur de rêve. La verbalisation dénature assurément l'image onirique :

"L'image onirique répugne à s'incarner dans un langage"⁽²⁴⁾

La narration des rêves dans l'œuvre des romanciers célèbres.
Étude comparée.

Face à la présente difficulté, il y aurait une solution possible, celle d'une langue différente, spéciale, qui n'effacerait pas le rêve:

"Je voudrais connaître une langue à part dans laquelle pourraient s'écrire les visions de mes sommeils. Quand j'essaie avec les mots ordinaires, je n'arrive qu'à construire une sorte de récit gauche et lourd [...]".⁽²⁵⁾

Il paraît bien difficile, cependant, de définir cette langue différente. Ce qui est certain ici, c'est plutôt le refus d'un outil conventionnel que le véritable souci de définir l'instrument réclamé.

"Il me faudrait trouver un langage neuf et spécial maintenant pour tenter de décrire l'indescriptible et mystérieux site de ces rêves".⁽²⁶⁾

L'attitude des surréalistes vis à vis des compte-rendus de rêves offre un exemple de leur intérêt pour tout ce qui peut être capté ou recueilli d'une activité psychique quelque peu libérée du contrôle de la conscience : propos émis en état de sommeil artificiel, texte d'écriture automatique, phrases de réveil. Bien que la psychanalyse lui ait donné un important statut de témoignage sur l'exercice de la pensée non dirigée, c'est grâce à Breton et à ses amis que le rêve noté a été élevé au statut d'objet de valeur "poétique". Publiés dans les revues du Mouvement surréaliste, les récits de rêves se sont vus considérés avant tout pour la charge de "merveilleux" qu'on y trouvait.

Au besoin de conservation, s'ajoute celui de la communication : "Nous racontons nos rêves par un besoin obscur : pour les rendre plus réels, en vivant avec quelqu'un d'autre la singularité qui leur appartient".⁽²⁷⁾

Le rêveur est forcément solitaire. Essayer de transmettre le vécu onirique peut alors apparaître comme un moyen de sortir de cette réclusion :

"Chacun continue d'éprouver comme une espèce de manque, tour à tour irritant et douloureux, qu'il ne soit rien de plus personnel qu'un rêve, rien qui enferme davantage un être dans une solitude irrémédiable, rien n'est plus rétif au partage".⁽²⁸⁾

La transmission et l'échange de rêves sont déjà interprétables comme une compensation à l'angoisse de l'isolement et une tentative pour échapper à la solitude d'une expérience nocturne emblématique. Le sociologue, là dessus, donne son point de vue :

"Si on écrit ses rêves et si on les communique à des lecteurs, c'est qu'on transforme le monologue nocturne en dialogue, c'est qu'on fait de la nuit une "boutique", donc une pièce ouverte à un public, à une clientèle, non une chambre close. C'est que le rêve devient un lieu d'échange entre les hommes".⁽²⁹⁾

La tentative de narration pourrait alors essayer d'offrir une socialisation, une insertion dans l'entente culturelle. En s'adressant à un véritable destinataire, le narrateur voudra sans doute

La narration des rêves dans l'œuvre des romanciers célèbres.
Etude comparée.

rechercher plutôt d'autres voies d'analyse pour son rêve : obtenir une attention bienveillante, recevoir quelques clés qui rendront la chose narrée un peu moins obscure, déconcertante, et troublante. Cela dit, il y a dans la forme même du récit communiqué de quoi entamer un processus d'interprétation qui pourrait lui donner une signification et une justification.

Une représentation du monde

En abordant un corpus de récits relatif à des littératures différentes, nous tenterons de délimiter l'univers de référence en opposition avec le monde représenté :

"Le lecteur, comme premier acte, assume une identité entre le monde auquel l'énoncé fait référence et le monde de sa propre expérience "⁽³⁰⁾.

Un énoncé narratif est censé à priori exposer des faits appartenant à la réalité éveillée, qui soit "réfèrent d'office". ⁽³¹⁾ Pour que s'effectue dans le discours le passage à cet univers alternatif qu'est le rêve, il faut donc l'intervention d'un lien "créateur de monde" qui modalise l'énoncé et permette l'ouverture d'un champ consacré à la représentation de l'imaginaire onirique. Le récit de rêve est annoncé par des termes qui le désignent sans ambiguïté :

" Un ami m'a raconté un rêve qu'il avait fait et que je n'oublierai jamais, le voici : "⁽³²⁾

" Voici un rêve que j'ai fait cette nuit : "⁽³³⁾

Passage au monde onirique par le verbe " créateur d'univers ":

" J'ai rêvé que j'étais dans une grande salle. " ⁽³⁴⁾

" Il rêva qu'il était couché avec un de ses sergents ... " ⁽³⁵⁾

La séquence sera d'autre part clôturée par une indication de réveil ou par quelque formule attestant le retour du rêveur à la pensée consciente:

" Il faisait grand jour quand j'ai repris conscience " ⁽³⁶⁾

"Lorsque je m'éveillai, terrifié, j'étais trempé de sueur." ⁽³⁷⁾

L'intervalle, l'espace textuel ainsi défini, constitue donc légitimement le champ réservé au récit de rêve.

La fin de la séquence de rêve est parfois marquée par une formule "propitiatoire " :

"Kheyr, Rabbena yeg'alu kheyr" (Dieu tourne pour le mieux toute chose). ⁽³⁸⁾

Aux signes lexico-sémantiques (verbes : rêver, s'éveiller) qui permettent de délimiter et d'identifier la séquence onirique s'ajoutent parfois des marques qui la distinguent de son contexte. L'emploi d'un caractère typographique différent est un procédé qui peut délimiter, dans le texte écrit, le domaine propre du récit de rêve. Le recours à l'italique dans Portrait de l'artiste en jeune singe de Butor en est un exemple caractéristique.

Toutefois, les limites du rêve ne sont pas toujours bien signalées. ⁽³⁹⁾ Il arrive que l'entrée dans le " monde " onirique ne soit annoncé que de manière indirecte ou allusive, par le biais d'indices vagues : endormissement du sujet, ou une éventualité de

**La narration des rêves dans l'œuvre des romanciers célèbres.
Etude comparée.**

glissement dans le sommeil manifesté par la perte de contact avec le monde extérieur :

" Je ne sais plus si j'étais éveillé ou endormi, un bruissement d'ailes. Etait-ce un faucon ou bien un rêve ? " ⁽⁴⁰⁾

" Mes perceptions deviennent confuses [...] Insensiblement ces pierres découpées s'envolèrent; je ne les vis plus qu'à travers un nuage... " ⁽⁴¹⁾

- ou certains effets de projections hallucinatoires affectant le sujet:

"Un énorme oiseau vert descendait du ciel, ses plumes ressemblaient à celles d'un perroquet gigantesque; je savais qu'il comprenait et qu'il parlait. Mais il demeurait muet". ⁽⁴²⁾

- Ou encore une forme de ressassement d'idées correspondant à un relâchement de la vigilance:

"Je ne sais plus ce que je voulais dire... ah ! Tant pis; j'ai mal à la tête... Quand on répète ses mots, c'est qu'on va dormir; je vais répéter encore : j'y aurais mal comme à une jambe de bois, jambe de bois ... " ⁽⁴³⁾

Dostoïevski a, semble-t-il, respecté dans son œuvre ce genre de transition entre l'état de veille et le rêve, ce qui devient presque la règle dans ses grands romans (In the Landlay) ⁽⁴⁴⁾.

L'œuvre de Kharrat présente aussi le plus souvent des entrées imperceptibles dans le rêve. L'ellipse narrative liée aux périodes de sommeil est d'ailleurs si bien organisée que les seuils

d'endormissement et de réveil se voient souvent employés efficacement :

" [...] Puis mes doigts tombèrent je les contemplais, indifférent, je les voyais se séparer de moi (de mon corps), doucement, comme s'ils n'avaient jamais fait partie de mon corps" ⁽⁴⁵⁾.

Il est fort possible d'utiliser le flottement des limites de la séquence onirique. Par une entrée discrète dans l'univers du songe, le récit peut tirer les plus curieux effets : incertitude, méprise à la réception ou coup de théâtre au moment du dévoilement. En voici l'illustration :

" [...] à ces mots, j'ouvris les yeux comme des portes cochères. Cette jeune femme avait des moustaches énormes, c'était le vrai portrait du maréchal des logis Wagner. En effet, Wagner était debout devant moi et me présentait un tasse de café, tandis que couché sur le cou de mon cheval, je le regardais tout ébaubi " ⁽⁴⁶⁾

L'entrée dans le monde onirique se fait sans préparation, et de nombreux indices assurent la mise en place de circonstances particulièrement propices : la nuit (cadre temporel de l'épisode) l'intense fatigue du héros, alors que l'entrée dans le rêve semble préparée par cette approche, signe avant-coureur d'un demi-sommeil :

" Sur ce fond blanc, la lune lançait de longues ombres, et tous les objets prenaient un aspect fantastique. Et dans un

**La narration des rêves dans l'œuvre des romanciers célèbres.
Etude comparée.**

moment hors des limites du temps, je l'ai vu mettre l'habit
des prophètes, lisant le sort des hommes " (47)

La probabilité d'un glissement vers le rêve ne s'impose pas dès lors à l'esprit du lecteur. Mais, immédiatement après cette séquence à l'expression onirique assez marquée, le récit va prendre une allure bien différente ; plus question de ces impressions vagues et imprécises. Le retour à la réalité consciente du personnage après cet assoupissement, indique la fin de la séquence onirique.

Indication de réveil

Dans certains récits, un artifice est parfois ajouté au changement du contenu et de ton : la fausse indication de réveil, sorte d'équivalent narratif de l'impression de " réveil dans le rêve ". Après une indication de réveil, il faudra que le récit présente de nombreux indices significatifs du rêve pour qu'on se dispose à y reconnaître le monde onirique que l'on pensait avoir quitté.

A défaut, un doute au moins subsiste, comme en témoigne cette remarque de Marguerite Yourcenar commentant un récit de rêve de Dürer:

" Un détail curieux est qu'il dit avoir été réveillé par le choc de la première cataracte, nous laissant incertains si ce réveil faisait partie du rêve, ou s'il s'est rendormi sur-le-champ et replongé dans le même cataclysme " (48)

C'est ainsi qu'un " réveil " peut s'avérer, contre toute attente, être le premier contenu d'un rêve. Toutefois, cette éloquence se trahit légèrement par le caractère insolite du monde représenté, avant de se découvrir franchement.

Perception du rêve

Pour tous les cas de rêves identifiés à l'issue du récit, nous ne sommes pas seulement amenés à un effet de " chute " inattendue. Au niveau de la communication narrative, la mention du réveil donne une nouvelle "instruction de lecture". Elle commande la réinterprétation de la partie du récit présentant alors un statut référentiel. Elle oblige à réévaluer tout ce qui a pu être considéré naïvement jusque-là comme une représentation d'un rêve. Identifier les contenus racontés comme " produits de rêves " fait que les énoncés se trouvent du même coup nuancés, avec une valeur de vérité particulière puisqu'elle se réfère à l'univers du rêveur et non attestée dans le monde de réalité décrit dans le contexte.

" La mer, très haute, m'appelait. Et le ciel obscur brillait d'une seule étoile [...] j'ai ouvert mes bras, comme pour étreindre la tempête, j'ai sauté dans l'eau étendue comme un tapis, j'ai marché dessus, l'eau était douce, je ne pensais à rien, la lueur de l'étoile envahit mon âme et perça mon cœur. Elle m'appela, aussitôt je glissai dans le vide et le vent m'emporta ".⁽⁴⁹⁾

La narration des rêves dans l'œuvre des romanciers célèbres.
Etude comparée.

L'in vraisemblance des faits racontés ne nous amène à y voir autre chose qu'une illusion de rêve. Rien ne permet raisonnablement d'inscrire cette aventure dans le monde vigile.

La modalisation des énoncés est donnée comme une référence au monde onirique : " il me semblait", " je croyais voir "
(50) Ainsi les modalisateurs assurent la couverture du champ en réactualisant l'effet du prédicat principal : " *J'ai rêvé* " :

"Un rêve surtout, le plus cruel de tous, s'obstinait à me poursuivre; et de fantôme en fantôme toutes leurs apparitions confondues finissaient toujours par celui-là. " *Je crus voir ...* "(51)

"Un rêve; je vous le raconte comme je l'ai vécu ; regarde-le. *Il m'a semblé qu'il était le soir*" (52)

Toutefois, il n'est pas indispensable que ce mécanisme soit répété. La répétition systématique de la modalisation alourdirait bien trop le discours.

Caractéristiques de l'univers des rêves :

La constitution et le fonctionnement de l'univers des rêves ne sont pas forcément assimilables à ceux du monde vigile. La représentation qu'on s'en fait (et qu'on en donne) pourra ainsi prendre en compte ce décalage par rapport aux normes du réel, et les images rapportées du rêve se caractériseront par une bizarrerie, sinon par une franche absurdité:

" Albums fantaisistes, écrit Proust, où nos parents qui sont morts viennent de subir un grave accident qui n'exclut pas une guérison prochaine. En l'attendant nous les tenons dans une petite cage à rats, où ils sont plus petits que des souris blanches et, couverts de gros boutons rouges, nous tiennent des discours cicéroniens".⁽⁵³⁾

La logique se voit ici heurtée par l'incohérence de la première phrase :

"nos parents sont morts" qui n'est pas compatible avec le contenu de l'énoncé : "un accident qui n'exclut pas une guérison prochaine". La deuxième phrase oppose le concept que nous attachons à ces mots : "nos parents" avec l'image aberrante qu'en donne le rêve : "plus petits que des souris blanches".

La description n'est acceptable qu'en référence à un monde différent de celui qu'on appelle le "réel". Que peut-on accepter à titre de réalité vigile, et où situer la limite qui fera constater un changement de monde ?

Nous pouvons envisager deux bases d'évaluation différentes selon que le critère d'appréciation est ou n'est pas délivré explicitement par le récit.

Le premier cas correspond principalement à l'introduction du récit de rêve dans un récit-cadre (roman ou autre) à partir duquel est construit le modèle de référence :

La narration des rêves dans l'œuvre des romanciers célèbres.
Etude comparée.

"*J'avais rêvé* que la plus jolie fille de la ruelle Quosmoz arrivait dans un carrosse tiré par un centaure. J'ai pris place juste derrière elle, lorsque le centaure s'envola plus haut que les minarets et les maisons (...)" ⁽⁵⁴⁾.

Si on laisse le prédicat introducteur "*j'avais rêvé que ...*" pour ne considérer que les éléments du monde raconté, on voit déjà que ceux-ci ne s'accordent absolument pas avec les données contextuelles, ce qui constitue un empêchement à tout essai d'assimilation de ces contenus au "réel". Dans cet exemple, l'écart existant entre les contenus du monde rêvé et ceux du monde vigile est tout à fait clair. Le lecteur en prend spontanément conscience.

Souvent les mondes sont séparés par une absence totale de rapport. La coupure sémantique est radicale :

"*J'ai rêvé* que je sortais du Hamam du Sultan, lorsqu'une esclave vint m'annoncer que j'étais invité à la cour ..." ⁽⁵⁵⁾

Il n'y a donc aucune correspondance entre le contenu de la scène onirique et le vécu du narrateur. Il ne faut cependant pas s'attendre à ce que l'hétérogénéité des mondes se traduise toujours comme ici par un refus des données du monde vigile. Car le rêve, pour se construire, emprunte au domaine de la vie quotidienne, et les déformations que la censure impose aux "pensées" du rêveur ne touchent pas forcément les représentations de la vie éveillée. Rien n'empêche, une ressemblance, ou même une identité entre le

monde actuel et celui qui apparaît dans le rêve doté parfois de tous les aspects de la réalité plausible.

En fait, dans la plupart des cas, l'univers onirique apparaît, comme un mélange : ni complètement étranger au monde actuel, ni tout à fait adéquat aux dispositions de ce "réel". Mais cette conformité se voit tôt ou tard compromise par "l'écart" qu'introduit l'apparition d'une donnée inconciliable avec les données du monde actuel du personnage : dans le célèbre "rêve de Swann", on se rappelle que le visage de Mme Verdurin est un moment l'objet d'une étrange métamorphose :

"Mme Verdurin le fixa d'un regard étonné durant un long moment pendant lequel il vit sa figure se déformer, son nez allonger et qu'elle avait de grandes moustaches".⁽⁵⁶⁾

Il suffit en vérité d'un élément irréaliste pour que tout le champ de référence s'en trouve modifié. Un seul fait "impossible" par rapport à la norme posée, et c'est l'ensemble des données solidaires qui doit être reconsidéré.

Où placer alors le seuil d'acceptabilité qui doit départager le monde actuel du sujet éveillé, du monde construit par l'imaginaire du dormeur? Comment accéder au modèle du monde vigile et où trouver la base de savoir et d'expérience qui le détermine ?

En l'absence d'une norme du monde vigile fournie par le texte, c'est l'image que les co-énonciateurs se font de leur propre univers d'expérience qui est appelé à servir de base d'appréciation.

La narration des rêves dans l'œuvre des romanciers célèbres.

Etude comparée.

Cela ne signifie pas que tout devienne alors affaire de subjectivité ou de jugement individuel.

L'idée que nous avons du réel intègre aussi des données issues des dispositions et des pratiques sociales, mais aussi de toutes sortes de règles de conduite imposées par la société. Ainsi, il est difficilement concevable qu'un lecteur sain d'esprit accepte d'attribuer au monde actuel des représentations comme celles-ci, qui soient contraires aux lois naturelles :

"Ma propre image, à la lumière de la lampe, était sans tête".⁽⁵⁷⁾

" Cette promenade dure quelque temps, et tout à coup, mon cheval me parle : " voici trois heures que je te porte. Je suis fatigué. A ton tour maintenant. Je saute à terre et vois ma monture diminuer à mes yeux. Bientôt ce n'est plus qu'un poney, et ce poney se rapetisse encore jusqu' à n'être pas plus gros qu'un jeune chien. Alors je prends mon cheval sous mon bras et le porte jusqu' à la maison".⁽⁵⁸⁾

Sans s'attarder sur les diverses anomalies que le monde onirique peut exposer à l'encontre des vérités universelles, le rêve n'a rien à respecter si ces écarts prennent parfois un tour comique comme dans l'exemple ci-dessus, toutefois ces atteintes au réel peuvent se montrer également choquantes :

" Je m'approchais et dans le cercueil, Je me vis moi-même allongé " ⁽⁵⁹⁾

Sur le fond, le cheval qui parle, ou l'homme qui marche sans tête, constituent des phénomènes incompatibles avec les réalités reconnues du monde actuel, et ils ne peuvent que faire référence à un univers alternatif construit par l'imagination.

Mais "l'altérité" du monde représenté peut aussi se fonder sur les contradictions que reçoivent les données du savoir bien établi et largement partagé, par exemple, la présence de la " statue de la liberté à proximité de la Rochelle:

" Vers la Rochelle, où j'ai été passer quelques jours (...) on voit cette tour à l'horizon. Route rectiligne. On rencontre plusieurs statues et tours monumentales: la statue de la liberté, de grands immeubles ... "(60)

En revanche, si le décalage des "mondes" est moins flagrant, si la vérité du réel est elle-même incertaine ou si, tout simplement, on ne peut y accéder, l'originalité du monde représenté ne sera pas perceptible, et la référence à un univers imaginaire devra s'établir sur d'autres bases.

En exposant les vues du dormeur, le narrateur tient la position de l'éveillé et se permet ainsi d'articuler, deux lignes du vécu qui tantôt s'accordent, tantôt se contrarient sans sortir de leur registre respectif. Aux incidents nocturnes s'ajoutent ainsi les démentis de l'éveillé soucieux de rétablir la réalité des choses (quant à lui, il ignore ces lieux et toutes ces personnes rencontrées dans le rêve).

La narration des rêves dans l'œuvre des romanciers célèbres.
Etude comparée.

A travers le discours de l'éveillé, deux mondes concurrents sont en jeu :

"Je me trouvais dans une maison, inconnue de moi, c'était " ma maison".⁽⁶¹⁾

"C'était la rue d'Aboukir et l'homme la prenait (elle était bien différente de celle que nous connaissons)"⁽⁶²⁾

Le narrateur parle là " au nom du rêveur", se donne en quelque sorte la position d'un rapporteur d'énoncés qui fait mention du discours d'autrui sans le prendre en charge lui-même. Car le rêve, quelque soit son mode d'expression, est une énonciation. Et la narration qu'on en fait au réveil se rattache davantage au récit de paroles: on reprend les "propositions" évoquées par l'imaginaire onirique. On rapporte littéralement son "discours" (Celui de l'inconscient, dit Freud). N'est-il pas révélateur que le narrateur de rêve en vienne à utiliser ce signe explicite de la différence énonciative que sont les guillemets :

"Je rêvais que j'étais "chez moi" appartement au premier étage..."⁽⁶³⁾

Selon François Rastier : "L'usage des guillemets peut servir de test à la dissimulation d'univers. Par exemple, ce pommier (dans votre univers) est un poirier (dans l'univers de référence) pourra s'écrire: Ce "pommier" est un poirier"⁽⁶⁴⁾

Les guillemets manifestent donc, le "décrochement référentiel" qui suspend la relation au monde du locuteur⁽⁶⁵⁾. Ces

marques ne sont que les manifestations du statut d'un énoncé pouvant s'étendre au récit entier et que la désignation "récit de rêve" est censée installer, elle, globalement. Car c'est l'ensemble de l'évocation qui est à prendre comme une sorte de discours relaté.

Le rêve ne respecte pas forcément les données vraies du monde représenté. Ainsi se peut-il que "nos parents qui sont morts" connaissent un "grave accident". La phrase peut s'interpréter autrement et faire référence à un monde unique dans lequel il serait admis que "nos parents" se voient attribuer à la fois les qualifications "morts" et "vivants", monde apparemment régi, dans ce cas, par une autre logique, s'il est encore permis d'employer ce mot pour désigner un fonctionnement de la pensée qui ne respecte plus le principe de non-contradiction.

C'est probablement le privilège du récit de rêve que de pouvoir s'offrir le luxe de la contradiction et que celle-ci affecte le domaine des vérités de base. D'autres contradictions se situent par rapport à la logique:

"La cérémonie officielle commence, devant la foule, le haut fonctionnaire de l'état arrive à dos d'âne [...]".⁽⁶⁶⁾

Le récit de rêve se charge aussi de formuler ce qui reste parfois difficilement concevable.

Le discours narratif, tout en acceptant le caractère illogique de son contenu, effectue d'habitude un travail de ré-articulation en surface afin de se donner une apparence de cohésion permettant l'acceptabilité du propos.

La narration des rêves dans l'œuvre des romanciers célèbres.
Etude comparée.

Parmi les principaux instruments de cette élaboration, nous trouvons certains connecteurs capables d'introduire un minimum de compatibilité formelle entre des données contradictoires ou à première vue incompatibles:

" J'étais aveugle (...) et *pourtant* je pouvais voir."⁽⁶⁷⁾

Les connecteurs construisent une relation de compromis quasi-logique entre les propositions contradictoires. La présence du connecteur indique que le problème logique est repéré, mais le récupère dans une structure censément rationnelle favorisant son dépassement et la continuation du récit.1)

Si la cohérence du récit du rêve accepte des attaques portées à l'encontre du principe de non-contradiction, elle ne se voit pas moins menacée par les sérieuses attaques que doit concéder "le principe d'identité" :

"Tout à coup, je me transformai en une branche d'arbre"⁽⁶⁸⁾

"La chatte devient soudain une demoiselle qui nous dit..."⁽⁶⁹⁾

D'un point de vue de la cohérence sémantique, il est inacceptable qu'un homme se métamorphose en plante (branche) ou qu'une chatte devienne une femme.

"Dans le rêve, écrit M. Crouzet, il n'y a pas de principe d'identité: le principe onirique postule que tout est possible et que tout est déjà, aussi, autre chose (...) les apparences recouvrent provisoirement l'interchangeabilité multiple de tout."⁽⁷⁰⁾

Ainsi tout porte à penser que le manque de principe d'identité, comme celui qui affecte la règle de non contradiction, agira comme une référence au "monde" onirique.

Les propositions contradictoires se trouvent intégrées par le biais de locutions concessives: " en vérité ", " en fait ", " en réalité".

"Je me retrouve à Alexandrie, il y a des travaux à faire dans l'appartement ... je regarde par la fenêtre, *en fait*, elle donne sur la ruelle où j'habite au Caire"⁽⁷¹⁾

"Un minuscule chat gris affronté avec une souris exactement de sa taille. Ces deux bestioles opposées sont *en réalité* un oiseau à gros bec presque de pélican (...) occupé à manger son propre plumage qui vient de brûler " ⁽⁷²⁾.

Ces locutions servent ordinairement à introduire de réelles rectifications, si leur rôle est en principe d'apporter à un monde d'illusion l'apparence d'un monde vrai. Elles ne s'appliquent alors qu'à des états divers d'un même monde (le rêve), monde cependant difficile à saisir dans son instabilité où les "en fait" et autres locutions du même genre viennent seulement prêter une logique artificielle. ⁽⁷³⁾

"Dans le rêve, il n'y a point de solidarité entre les moments successifs. Et nous ne pouvons les penser ensuite que dans une liaison". Ecrit Valéry ⁽⁷⁴⁾.

La narration des rêves dans l'œuvre des romanciers célèbres.
Etude comparée.

Il s'agit de pouvoir relier ce qui ne relève pas d'une progression linéaire.

De même, faire rivaliser des données normalement exclusives; c'est le rôle accordé à la "conjonction disjonctive ou".

"Un soldat sort de la caserne ou est déjà sorti. Je marche derrière lui"⁽⁷⁵⁾

"Je dis adieu à l'une de nos amies - ou je la cherche pour lui dire adieu."⁽⁷⁶⁾

"Une dame entra ... C'était ma mère ou une dame qui avait l'âge de ma mère."⁽⁷⁷⁾

En effet, l'équivoque n'affecte pas vraiment la marche de l'histoire. Les éléments les plus signifiants du rêve prennent facilement l'apparence de détails. Il faut toutefois admettre que ces hésitations seraient difficilement acceptables dans une narration ordinaire.

Reconstruire le monde

Tout récit contient généralement une part de description. Raconter implique l'installation d'un monde, d'une histoire, et cela passe d'abord par la présentation des personnages qui l'habitent.

Selon Genette, "tout récit comporte d'une part des représentations d'actions ou d'événements, qui constituent la narration proprement dite, et d'autre part des

représentations d'objets ou de personnages, qui sont le fait de ce que l'on nomme aujourd'hui la description ".⁽⁷⁸⁾

Si nous prenons en compte les principes qui gèrent l'activité descriptive, on peut prévoir que le récit de rêve rencontrera un certain nombre de difficultés. Rien ne garantit que l'univers familier reste tel quel quand il vient à apparaître dans le rêve. L'image préfabriquée dans la conscience vigile doit être recomposée, remaniée pour le récit de rêve, et ce ne sera pas le seul problème posé au narrateur que de faire "accepter" cette métamorphose aux yeux de l'éveillé. Dans une histoire assez peu suivie et dont on perçoit mal les tenants et les aboutissants, il est bien difficile de distinguer l'important de l'accessoire. Comment savoir alors ce qui compte vraiment? On peut se demander comment seront fixées les limites des informations indispensables. A quoi réserver la description, et où l'arrêter ?

En effet, l'aspect des choses rêvées résiste au souvenir, et parfois complètement à la description. Celui qui cherche à décrire les images nocturnes, a le sentiment de ne pas pouvoir fournir une présentation satisfaisante de ce qui lui est apparu dans la vision onirique, soit à cause de leur allure insaisissable ou incertaine, soit à cause du caractère hors-normes des choses et des personnes :

"Nous arrivons à quelle rive enchantée? Il m'est d'ailleurs impossible de la décrire ".⁽⁷⁹⁾

La narration des rêves dans l'œuvre des romanciers célèbres.
Étude comparée.

Il faut remarquer le caractère du processus choisi ici : "s'introduire, par le détour d'analogies ..." C'est par le moyen d'analogies que les aspects non familiers de l'univers représenté sont considérés, dans le cadre de cette opération.

Toute description, du fait qu'elle est censée par définition faire accéder à des choses mal connues, tendra à utiliser la comparaison. Faute de pouvoir rendre ce qui est apparu dans le rêve, le narrateur doit recourir à des images de substitution, tenter des rapprochements avec des réalités plus accessibles :

"Il faisait Presque nuit. Ou plutôt, c'était la clarté d'une autre vie, comme dans les tableaux d'un peintre (...)"⁽⁸⁰⁾.

"Elle m'entraîne dans un endroit dont je pourrais donner quelque idée, en le définissant comme un escalier aménagé à l'intérieur d'un autre escalier"⁽⁸¹⁾

Proposer des comparaisons suggestives et efficaces devient ainsi une opération dominante de l'entreprise descriptive. Cependant l'opération d'assimilation qui alimente l'activité descriptive sera facilement liée avec le jeu des associations pouvant se développer à partir des images remémorées du rêve. Dans l'opération dite "l'assimilation descriptive", on comprend également l'usage des métaphores.⁽⁸²⁾

"Et sa sœur qui était morte depuis des années se tenait debout à son chevet, au fond de la mer [...] et, les yeux fermés, il la voyait, elle lui parlait à travers les vagues, il voyait son doux visage brun et ovale, comme si elle lui

parlait au dessus de l'eau, de l'espace, au dessus du ciel, du grand vide...".⁽⁸³⁾

Le caractère de l'appropriation du rêve est tel que tout ce qui vient à l'esprit à cette occasion, c'est-à-dire les ressemblances et les analogies qu'elle crée reste également pertinent. Les aspects les plus étranges de la manifestation onirique auront ainsi un caractère sensible qui facilitera leur conception:

" Je rêve que mon bras gauche est couvert de lèpre [...] Et ce bras monstrueux, devenu gigantesque, s'effrite comme du marbre, fond comme de la neige, se décompose comme une patte molle [...] "⁽⁸⁴⁾

En fait, ce que l'éveillé arrive à dire des images oniriques, c'est ce à quoi elles ressemblent. Certains aspects du rêve seront facilement descriptibles à travers ce qui métaphoriquement leur correspond et ce qui peut les représenter dans la conscience. La métaphore, parce qu'elle est recevable dans l'imagination de l'éveillé, devient ainsi un substitut des données peu ordinaires comprises dans l'expérience nocturne.

" L'isolement revêt l'habit de la sagesse "⁽⁸⁵⁾

"J'ai rêvé qu'on m'avait exilé dans le désert ... Je suis le vide,

je suis le néant."⁽⁸⁶⁾

En effet, la conversion des choses rêvées en métaphores connaît des limites, l'analogie proposée ne semblant parfois pas pouvoir

La narration des rêves dans l'œuvre des romanciers célèbres.
Etude comparée.

convenir à illustrer le rêve qu'en se situant elle-même à la limite du concevable.

Différence de perspectives

N'étant pas disposé à reconnaître sa parenté avec le producteur du rêve, l'éveillé a autant de peine à se placer dans la position du spectateur- témoin. Il a bien "vu" ce qu'il essaie de raconter, mais d'une manière qui laisse douter qu'il ait été sur le moment tout à fait "lui-même" :

" Ce qui ne m'étonnait pas en rêve, m'étonne à me le rappeler, excite les résistances. Je me connais peu dans celui qui a vu cela sans étonnement, c'est un autre que maintenant je m'efforce de reconstituer".⁽⁸⁷⁾

La position singulière du rêveur face à la scène onirique constitue en effet un point de désaccord sensible avec le sujet conscient: ce qui est reçu par le rêveur comme situation normale sera considéré par le sujet éveillé comme une aberration:

"Ce qui me frappe encore bien davantage [dans le rêve], c'est l'assentiment donné à ces contradictions, la facilité avec laquelle les plus monstrueux paralogismes sont acceptés comme choses toutes naturelles"⁽⁸⁸⁾

Les choses ne sont pas senties ni évaluées de la même façon de part et d'autre de la frontière du sommeil.

A la nonchalance du rêveur face aux situations les moins conventionnelles répond le discernement critique du moi vigile qui

juge, s'étonne, manifeste son amusement ou sa désapprobation à l'égard des images oniriques et de la manière dont, sur le moment, elles ont été reçues.

La conscience proteste devant les invraisemblances consenties en songe, et l'éveillé, prendra soin d'opposer à la complaisance de l'esprit les réserves dictées par la présente lucidité.

"Des fantômes envahissent la ville, leurs squelettes avec des yeux étincelants de feu [..]" ⁽⁸⁹⁾

Les incohérences ou les anomalies de la scène onirique font bien remarquer ce qui sépare les points de vue respectifs du rêveur et de l'éveillé :

"Le rêve est volontiers incohérent et fantastique. C'est sans doute ce qui, au premier abord, frappe le plus en lui, mais demeure beaucoup plus saisissant que, quelles que soient les conséquences, les contradictions, les impossibilités, elles ne paraissent jamais telles au rêveur, qui les accepte comme allant de soi". ⁽⁹⁰⁾

Il faut en effet avoir perdu la logique pour s'être accommodé de données absurdes qui mériteront au moins une réaction de réserve de la part de celui qui les rapporte :

"C'est seulement plusieurs minutes après l'éveil complet, lorsque j'écris le rêve, que j'en viens à me questionner sur le fait que le cheval était en l'air, qu'ils étaient tous en l'air, et à me demander s'il n'y a pas là quelque chose d'irrégulier" ⁽⁹¹⁾

La narration des rêves dans l'œuvre des romanciers célèbres.
Etude comparée.

Il ne faut pas croire, cependant, que le rêveur ne s'étonne jamais. Il lui arrive aussi d'être stupéfait, mais c'est alors une sorte d'étonnement qui reste tout aussi étranger aux jugements de l'éveillé :

"[...] Une surprise inattendue, incompressible voire invraisemblable..." ⁽⁹²⁾

" Pendant l'examen le professeur distribuait les questions et les réponses (aux questions de l'examen). Nous fûmes tous saisis de stupéfaction". ⁽⁹³⁾

Le contraste des regards portés sur le monde onirique peut donner lieu à des modes de narration assez différents. Deux voies sont possibles : raconter en essayant de restituer la perspective du rêveur, ou prendre résolument l'optique de l'éveillé.

La représentation du rêve, en tant que reconstitution dans le cadre de la conscience, subit naturellement la pression du jugement et de la pensée raisonnée. Bien que cela laisse supposer d'assez importants écarts entre l'expérience originale du rêveur et la version qu'en offre le récit, il ne s'agit pas vraiment d'un effet d'ordre esthétique ou idéologique, mais c'est plutôt le résultat d'une inadéquation des deux systèmes de pensée.

L'endormi ne se sait pas rêveur, il ne reçoit ce titre qu'au moment du réveil. Le premier mot à retirer des événements de la nuit, leur allure de faits indiscutables, et concrets, le premier mot à briser " l'impression irrécusable d'évidence de réalité " attendue d'eux, dit Caillois, c'est simplement le mot "rêve". Celui qui dit:"

J'ai rêvé", celui-là a déjà rompu avec le vécu authentique du rêveur.

Cette différence de vision, le récit peut la confirmer et l'entretenir d'une façon générale en dénonçant le "mirage" qui abuse le dormeur : le rêveur ne sait pas qu'il rêve, dans les scènes qui s'offrent à lui, il croit saisir une réalité ; pris tout entier dans son monde de représentation chimériques, il en ignore le caractère illusoire.

"Nous avons l'impression en rêve que ce qui se passe est réel. Cela ne serait impossible que pour des raisons tirées de notre expérience de la veille. De sorte que cette vie invraisemblable nous semble vraie" ⁽⁹⁴⁾.

Le rêve pris dans l'éclairage du jour, et revu par une conscience en permettant de savoir ce qui justement échappe au dormeur ; que tout n'y est qu'illusion. Tout ce qui est vu par le rêveur est représenté sur le mode de l'hallucination par le narrateur :

"Un rêve s'obstinait à me poursuivre, je crus voir ma bien-aimée, je la pris dans mes bras, main j'entendis un craquement dans sa robe de soie, il n'y avait qu'un squelette, et sa tête tomba par terre, je restai stupéfait" ⁹⁵.

L'éveillé se sent donc gêné par rapport à cette fascination irréfléchie, à savoir toute la liberté d'appréciation laissée au dormeur. En montrant qu'il sait faire la part de l'hallucination

La narration des rêves dans l'œuvre des romanciers célèbres.
Etude comparée.

onirique; la conscience confirme le retour de la capacité de jugement et apporte la preuve de son indépendance face au rêve.

Par contre selon Sartre : "Il ne faut pas croire que cette conscience du rêveur isolée du monde réel, enfermée dans l'imaginaire va se laisser aller à prendre l'imaginaire pour le réel [...] Ce qui caractérise la conscience du rêve, c'est qu'elle a perdu la notion même de réalité." ⁽⁹⁶⁾

Les récits de rêve ne sont pas des récits comme les autres. Il y aurait même des raisons de se demander s'il est bien légitime de parler à leur égard de récits. Si l'on prend la référence d'un schéma conforme de la narrativité, il est clair qu'une grande partie des textes examinés s'en distingue assez nettement. Tout au plus nous aurons affaire à une sorte de description d'actions et de lieux. Mais là encore, c'est un combiné d'entorses au principe d'une véritable succession ayant une finalité.

Les textes que nous avons étudiés, assez divers dans leur ensemble, ne peuvent pas être considérés comme des genres du récit possédant des caractéristiques stables.

En répertoriant les aspects présents dans le corpus, c'était d'abord chercher à faire apparaître la diversité et l'importance de dérogations que le récit de rêve est susceptible d'admettre.

L'effort d'évocation du rêve représente la poursuite d'un objet fuyant, réticent. Tel est aussi, pour l'écrivain, le mouvement même de l'écriture ; tel est aussi, pour l'autobiographe le destin de la recherche de soi.

Notes

- (1) R. Caillois, L'incertitude qui vient des rêves, Paris, Gallimard, 1983, p12.
- (2) Didier Anzieu "Les Esquimaux et les songes", Revue française de psychanalyse, N°1, 1976, p. 59
- (3) F. Huch, Prologue de Träume (1904), cité par C. Beguin, "Le récit de rêve comme autobiographie", Quaderni di Retorica e poetica, No1, 1986, p. 138.
- (4) Thèse de l'Université de Lille III, 1973, p16-19.
- (5) G. Bachelard, la poétique de la rêverie, Paris, Presses Universitaires de France, 1974, p129.
- (6) A. El-Tawhidy, Les signes divins, Kuwait, Wikalat al-Kuwait lil-Matbu'at, 1981.
- (7) J.Le Goff, L'imaginaire médiéval, Paris, Gallimard, 1985, Cinquième partie (IIe – VIIe siècle) « le christianisme et les rêves », essai sur la conception des rêves Dans le Haut Moyen-âge chrétien et qui la situe par rapport à l'héritage biblique.
- (8) Herman Braet, Le songe dans la chanson de geste au XIIIè siècle, (Gent, Romanica Gandensia), 1975, p. 55.
- (9) "Toute la littérature de l'Europe a été hantée par le rêve. Comment ne verrions-nous pas que sous ce nom il était question de toute autre chose? L'âme romantique n'est pas vouée au rêve, mais au songe, à la rêverie (...) Et pendant que dans l'âme romantique le songe obstinément ascensionnel poursuit les yeux à demi fermés son mystérieux idéal, chaque nuit dans la tête romantique le vrai rêve continue son petit remue-ménage indéchiffrable, comme un bouffon triste que personne ne veut écouter." (M. Pinguet, L'écriture du rêve dans Le Cornet à dés (Max Jacob), Revue des Lettres modernes, N° 336, Paris. Minard, 1973, p. 48).
- (10) "Maudit songe ! Je le jure, avant ce songe infâme, il n'y avait rien dans mon esprit qui ressemblât le moins du monde à cette

La narration des rêves dans l'œuvre des romanciers célèbres.
Etude comparée.

pensée honteuse ! (...) Je veux dire que tout était depuis longtemps en germe et reposait dans mon cœur pervers, dans mon désir, mais que le cœur était encore retenu par la honte, à l'état de veille, et que l'esprit n'osait pas encore se représenter consciemment rien de semblable. En songe, au contraire, l'âme avait représenté et étalé d'elle-même tout ce qu'il y avait dans le cœur, en une précision parfaite et un tableau très complet." Cité par Janko Lovrin (Dostoievsky and his Creation, 1920.p.85).c.f, Michael R. Katz : M. Katz, Dreams and the unconscious in nineteenth century Russian fiction, University Press of New England, Hanover and London, 1984.

- (11) "Toute l'analyse moderne du rêve dépend étroitement de la thèse de Freud selon laquelle le rêve est un produit psychique ayant une signification, qui se trouve dans certains rapports avec la vie et la personnalité du rêveur."(C. Haffler, De l'évolution de l'analyse moderne des rêves, Revue Ciba, N° 46, Bale, 1945, p. 1596).
- (12) J. Duvignaud, J.P Corbeau, La banque des rêves. Essai d'anthropologie du rêveur contemporain, Paris, Payot, 1979.p.315
- (13) Beatrice Didier, Le Journal intime, Paris, Presses Universitaires de France, 1976, p. 45.
- (14) M. Yourcener, Les songes et les sorts, Paris, Grasset, 1938, Préface, P. 7
- (15) M. Leiris, Nuits sans nuit, Paris, Gallimard, 1961
- (16) M. Blanchot, "Rêver, écrire", L'Amitié, Paris, Gallimard, 1971, p. 165.
- (17) Voir, pas exemple, la réponse d'Albert Cohen à l'enquête du Disque vert, troisième année, No.2 , Paris - Bruxelles, 1925 : "Je ne rêve pas. Croyez-vous que je le regrette ? " p. 22.
- (18) P. Valéry, Cahiers, 1941, XXV, 177. p.69

-
- (19) S. Freud, L'Interprétation des rêves, Paris, Presses Universitaires de France, 1973, p. 264.
- (20) Hosni Hassan, Un autre nom de l'ombre, Le Caire, Sharkeyyat, 1996, p. 38.
- (21) J. Green, Journal, 23 Septembre 1943
- (22) G. Bachelard, "L'espace onirique", Le droit de rêver, Paris, Presses Universitaires de France, 1970, p. 195.
- (23) Dans Les vagues de la nuit, E. al-Kharrat tente de décrire le moment de remémoration: "Comme si tout revenait d'un seul coup, comme une intuition". Dar Sharkeyyat, Le Caire, 2005.
- (24) D. Cohen, La transparence intérieure, Paris, Seuil, 1981, p.28
- (25) P. Loti, Le livre de la pitié et de la mort, Paris Calmann - Lévy, 1891, P. 3
- (26) J. Kerouac, Le livre des rêves, trad. Anne - christine Tylor, Paris, Flammarion, 1977, P. 208.
- (27) M. Blanchot, "Rêver, écrire", L'Amitié, Paris, Gallimard, 1971, P. 166.
- (28) R. Caillois, "Prestiges du rêve", in : Le rêve et les sociétés Humaines, Paris, Gallimard, 1967, p. 33
- (29) R. Bastide, Postface, à G. Perec, La Boutique obscure, Paris, Denoël, 1973, p.62
- (30) U. Eco, Lecto in Fabula, trad. M. Bouzàher, Paris Grasset, 1985, P. 97
- (31) Un champ référentiel non marqué (ou général) renvoie au "monde actuel", M. Charlottes "Grammaire de texte- Théorie du discours - Narrativité", Pratiques, No 11/12, Metz 1976 p. 142.
- (32) Naguib Mahfouz, Echos de l'autobiographie, Le Caire, Dar al-Shourouk, 2007, rêve No. 63
- (33) V. Hugo, Choses vues, Œuvres complètes, vol. 36, Lausanne, 1968 Tome II, p. 50.
- (34) N. Mahfouz, Echos de l'autobiographie, op. cit., rêve No. 64.

La narration des rêves dans l'œuvre des romanciers célèbres.
Etude comparée.

- (35) J. Giono, Le Hussard sur le toit, Œuvres complètes, Paris , Galliard, Bibliothèque de la pléiade, t.4, 1977, p. 361
- (36) G. Limbour, La chasse au mérou, Paris, Galliard, 1963, p. 78
- (37) Bahaa Taher, Hier, J'ai rêvé de toi, le Cair,e Dar al-Shourouk, 2010, p. 36.
- (38) Hosni Hassan, Un autre nom de l'ombre, le Caire, Dar Sharkeyyat, 1996, p. 89 (Formule employée pour rassurer le rêveur, utilisée par la personne à laquelle le rêve est raconté afin de le rassurer.
- (39) Le rêve de Jean Ralon, chez M. Butor, subtilement mêlé d'épisodes vigils relatifs à d'autres personnages du roman, est même appose au rêve d'un co-locataire de l'immeuble, Felix Mogne. (Passage de Milan, Paris, Union générale d'éditions, coll. "10/18"; 1970).
- (40) B. Taher, Hier, J'ai rêvé de toi, op. cit, p. 39.
- (41) Balaz, Jésus-Christ en Flandre, Paris, Gallimard, t.x, 1979, p. 322
- (42) Edouard al-Kharrat, Les créatures des aspirations évadées, Beyrouth, Dar al-Adaab, 1990, p. 35.
- (43) A. Gide, Paludes, Paris, Gallimard, Coll. " Folio ", 1973 , P. 95.
- (44) Alain Bezançon, Fonction du rêve dans le roman russe , op. cit., p. 103.
- (45) E. a-Kharrat, Les créatures des aspirations évadées, op. cit, p. 23.
- (46) P. Mérimée, Romans et Nouvelles, t. II, Paris, Garnier, 1967 P . 565.
- (47) H. Hassan, Un autre nom de l'ombre, op. cit, p. 26
- (48) M. Yourcenar, " Sur un rêve de Dürer ", Le temps ce grand sculpteur, Paris, Gallimard, 1983, P. 72 .
- (49) H. Hassan, Un autre nom de l'ombre, op.cit, p. 106 - 107.
- (50) Ces modalisateurs sont fréquents chez N. Mahfouz, Voir Rêves de Convalescence et Echos de l'autobiographie.

-
- (51) J.J. Rousseau, La Nouvelle Héloïse, cinquième partie, Lettre IX.
- (52) H. Hassan, Un autre nom de l'ombre, op. cit., p. 34
- (53) M. Proust, Le coté de Guermantès, A la Recherche du temps perdu, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1954, t. II, P. 87
- (54) N. Mahfouz, Rêves de convalescence, op.cit., rêve No. 83.
- (55) N. Mahfouz, Echos de l'autobiographie, op.cit, p. 18.
- (56) M. Proust, « Un amour de Swann », A la Recherche du temps perdu, t. I, pp. 378-380.
- (57) N. Mahfouz, "J'ai fait un rêve", Le Caire, Al Hay'ah 'Amah Lilkitab , 1982, P.66.
- (58) J. Green, Journal, 29 Juillet 1957.
- (59) H. Hassan, Un autre nom de l'ombre, op. cit, p. 62
- (60) M. Leiris, Nuits sans nuit, Paris, Gallimand, 1961, p. 99
- (61) N. Mahfouz, Rêves de Convalescence, op. cit, rêve No. 2
- (62) J. Green, Journal, 23 Septembre 1943
- (63) C. Ollier, Fables sous rêve, Paris, Flammarion, 1985, p. 19.
- (64) François Rastier, Sémantique interprétative, Paris, Presses universitaires de France, 1987, p. 153.
- (65) Idem, p. 153
- (66) N. Mahfouz, Rêves de convalescence, op. cit, rêve No. 71
- (67) C. Ollier, Fables sous rêve, op. cit., p. 193
- (68) N. Mahfouz, "J'ai fait un rêve", op. cit. p. 156.
- (69) E. Ionesco, Journal en miette, op. cit., p. 32
- (70) M. Crouzet, "La Rhétorique du rêve dans Aurelia", Travaux de recherches des Université Rhénanes. Actes du colloque de Bâle, Mulhouse et Fribourg. Novembre 1986, Paris - Genève. Champion & Slatkine, 1989, pp. 205-206.
- (71) N. Mahfouz, Rêves de convalescence, op. cit, No. 24.
- (72) M. Leiris, Nuits sans nuit, p. 124
- (73) J. Genet, Pompes funèbres, Paris, Gallimard, Coll, « L'Imaginaire », 1986, p. 266
- (74) P. Valéry, Cahiers, 1937.x, 397

La narration des rêves dans l'œuvre des romanciers célèbres.
Etude comparée.

- ⁷²⁾ E. Ionesco, Journal en miettes, p. 166.
- ⁽⁷⁶⁾ M. Leiris, Nuits sans nuit, p. 162
- ⁽⁷⁷⁾ N. Mahfouz, Rêves de convalescence, op. cit, No. 54
- ⁽⁷⁸⁾ G. Genette, "Frontières du récit", Figures II, Paris, Seuil, 1969, p. 56
- ⁽⁷⁹⁾ H. Hassan, Un autre nom de l'ombre, p. 170
- ⁽⁸⁰⁾ Ibid., p. 99
- ⁽⁸¹⁾ M. Leiris, Nuits sans nuit, op.cit., p. 70.
- ⁽⁸²⁾ "D'un point de vue linguistique, cette opération (l'assimilation) se manifeste par les comparaisons et par les métaphores" (J.M Adam et A. Petijean, Le texte descriptif, p. 128).
- ⁽⁸³⁾ E. al. Kharrat, "Devant la mer", Les hauts murs, Le Caire, Dal al-Mustaqbal, 1995, p. 121
- ⁽⁸⁴⁾ Marguerite Yourcenar, Les songes et les sort, Paris, Grasset, 1938, p. 193
- ⁽⁸⁵⁾ N. Mahfouz, "J'ai fait un rêve", op.cit, No. 10
- ⁽⁸⁶⁾ Idem
- ⁽⁸⁷⁾ P. Valéry, cahiers, 1942, XXVI, 109, P. 157
- ⁽⁸⁸⁾ C. Asselineau, La Double vie, cité in : " F. Gachot, Les chefs-d'œuvre du rêve, Poulet-Malassis, Paris, 1878, p. 161
- ⁽⁸⁹⁾ N. Mahfouz, Echos de l'autobiographie, op.cit., P. 17
- ⁽⁹⁰⁾ R. Caillois, L'incertitude qui vient des rêves, op.cit, p. 138
- ⁽⁹¹⁾ H. Michaux, Façons d'endormi, façons d'éveillé, op.cit, P. 18
- ⁽⁹²⁾ N. Mahfouz, Rêves de convalescence, op.cit, No. 79
- ⁽⁹³⁾ N. Mahfouz, Ibid, N. 65.
- ⁽⁹⁴⁾ Yahia al-Rakhawi, Lecture critique de l'œuvre de Naguib Mahfouz, Al Hay'ah Al-Aimah lil kitab, 1991
- ⁽⁹⁵⁾ N. Mahfouz, Rêves de convalescence, No. 186.
- ⁽⁹⁶⁾ J.P. Sartre, L'Imaginaire, Paris, Gallimard, Coll. "Idées", 1975, p. 139.

Bibliographie

Ouvrages en arabe :

- El-Tawhidi, Les signes divins, Kuwait, Wikalat al-Kuwait lil-Matbu'ah, 1981.
- Bahaa Taher, Hier j'ai rêvé de toi, le Caire, Dar El-Shourouk, 2010.
- Edouard El Kharrat, Les créatures des aspirations évadées, Beyrouth, Dar Al-Adaab, 1990.
 - « Devant la mer », Les hauts murs, le Caire, Dar El-Mustaqbal, 1995.
- Hossni Hassan, L'autre nom de l'ombre, le Caire, Dar Sharkeyyat, 1996.
- Mohamed Kotb, Rêves et prémonitions, le Caire, Al-Haya'ah al'Ammah lilkitab, 1995.
- Naguib Mahfouz, J'ai fait un rêve, le Caire, Al-Haya'ah al'Ammah lilkitab, 1982.
 - Echos de l'autobiographie, le Caire, Dar el-Shourouk, 2007.
- Yahia El-Rakhawi, Echos des échos, Al-Maglis Al-A'la lil Thaqafah, le Caire, 2006.
 - Lecture dans l'œuvre de Naguib Mahfouz, Al-Haya'ah al'Ammah lilkitab, 1991.
 - Rêves de convalescence de Naguib Mahfouz, www.rakhawy.org, mis en ligne en janvier 2009.

La narration des rêves dans l'œuvre des romanciers célèbres.
Etude comparée.

Récits de rêves (en français) :

- ARAGON (Louis), "Rêve", La Révolution surréaliste, N 9-10, 1927.
- BARTHES (Roland), Fragments d'un discours amoureux, Paris, Seuil, 1977.
- BRETON (André), Les Vases communicants, 1932 (Paris, Gallimard, 1955).
- BUTOR (Michel), Passage de Milan, Paris, coll. 40/18, 1970.
 - Degrés, Paris, Gallimard, 1960 (coll. L'Imaginaire, 1978).
 - Portrait de l'artiste en jeune singe, Paris, Gallimard, 1967.
- CAILLOIS (Roger), L'Incertitude qui vient des rêves, Paris, Gallimard, 1956 (coll. « idées », 1983).
- Dostoïevski (Fédor), Crime et Châtiment, trad. Leon Brodovikoff, Verviers, Gérard & Co,
- ELUARD (Paul), "Rêves", La Révolution surréaliste, N 3, 1925.
- GIDE (André), Paludes, in : Romans, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade", 1958.
 - Journal, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade & t.1-It, 1970, 1972.
- Giono (Jean), Le Hussard sur le toit, in : Œuvres romanesques complètes, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiades &, t. IV, 1977.
- GREEN (Julien), Adrienne Mesurat, Paris, Plon, 1927 (coll. Le Livre de Poche, 1976).

- Journal, Paris, Pion, 2 vol., 1969.
- HUYSMANS (Joris-Karl), En Rade, in : (Œuvres complètes, vol. X, Paris, G. Cres et Cie, 1929. :
- IONESCO (Eugene), Journal en miettes, Paris, Mercure de France, 1967, (Gallimard, coll. idées", 1981).
- JUNG (Karl-Gustav), Ma vie, trad. Roland Cohen et Yves le Lay, Paris, Gallimard, 1973.
- KAFKA (Franz), Journal, trad. Marthe Robert, Paris, Grasset, 1954, (coll. Le Livre de poche 1982).
- KEROUAC (Jack), Le livre des rêves, trad. Anne-Christine Taylor, Paris, Flammarion, 1977.
- LEIRIS (Michel), Nuits sans nuit; Paris, Gallimard, 1961.
- Lotis (Pierre), Fleurs d'ennui, Paris, Calmann Levy, 1883. :
- Livre de la pitié et de la mort, Paris, Calmann Levy,
- Michaux (Henri), Façons d'endormi, Façons d'éveillé, Paris, Gallimard, 1969.
- Nodier (Charles), La Fée aux miettes, 1832, in : Smarra, Trilby et autres contes, Paris, Garnier-Flammarion, 1980.
- PROUST (Marcel), A la Recherche du temps perdu, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade", t. 1-111, 1954.
- QUENEAU (Raymond), "Rêve", La Révolution surréaliste, Numéro 3, avril 1925.
- "Des récits de rêves à foison", Les Cahiers du Chemin, N2 19, 1973. Repris in: Contes et propos, Paris, Gallimard, 1981.

La narration des rêves dans l'œuvre des romanciers célèbres.
Etude comparée.

- RAYMOND (Marcel), "Récits de rêves", Par delà les eaux sombres, Genève, Le Rameau d'or, 1975.
- VALERY (Paul), Cahiers, Paris, Centre recherche scientifique, 1957-1961.
- YOURCENAR (Marguerite), Les Songes et les sorts, Paris, Grasset, 1938.
- "Sur un rêve de Durer", Le Temps, ce grand sculpteur, Paris, Gallimard, 1983.

- A propos de la représentation du rêve :

- Aragon (Louis), "Une vague de rêves", Commerce, N 2, 1924.
- BACHELARD (Gaston), Le droit de rêver, Paris, Presses universitaires de France, 1970.
- La poétique de la rêverie, Paris, Presses universitaires de France, 1960 (1974).
- BASTIDE (Roger), Postface à G. Perec, La boutique obscure, Paris, Denoël-Gonthier, 1973.
- BAUDRY (Jean-Louis), "Freud et la création littéraire", Tel Quel. Théorie d'ensemble, Paris, Seuil, 1968.
- BLANCHOT (Maurice), "Le journal intime et le récit", Le Livre à venir, Paris, Gallimard, 1959 (coll. "Idées", 1971).
 - "Rêver, écrire", L'Amitié, Paris, Gallimard, 1971.
- Breton (André), Manifestes du surréalisme, Paris, Pauvert, 1972.
- BUTOR (Michel), "La littérature et la nuit", Degrés, No. 22, 1980.

- Caillois (Roger) & GRUNEBAUM (Gustave E. Von) éd., Le Rêve et les sociétés humaines, Paris, Gallimard, 1967.
- CROUZET (Michel), "La rhétorique du rêve dans Aurélia" Travaux de recherches des universités rhénanes, Actes du colloque de Bale, Mulhouse et Fribourg, novembre 1986, Paris - Genève, Champion - Slatkine, 1989.
- FREUD (Sigmund), L'Interprétation des rêves, Paris, Presses Universitaires de France, 1973.
 - Délire et rêves dans la "Gradiva" de Jensen, trad. Marie Bonaparte, Paris, Gallimard, 1949, coll. "idées", 1973
- JEAN (Raymond), "Rêves construits de Michel Butor", Pratique de la littérature, Paris, Seuil, 1978.
- JUNG (Carl-Gustav), "De la nature des rêves", Revue Ciba, No. 46, Bale, 1945.
- OLLIER (Denis), "Je ne suis pas le rêveur", Critique, No. 499, 1988.
- PIERROT (Jean), "Névrose et rêve dans l'univers dramatique d'Adamov", Travaux de linguistique et de littérature, No. 2, 1972.
 - Le rêve, de Milton aux surréalistes, Paris, Bordas, 1972.
- ROBBE-GRILLET (Alain), "Joe Bousquet le rêveur", Pour un nouveau roman, Paris, Minuit, 1963
- SARTRE (Jean-Paul), L'imaginaire, Paris, Gallimard, 1940 (coll. idées, 1975).
- VALERY (Paul), Préface à: Martin Lamm, Swedenborg, Paris, Stock, 1936

La narration des rêves dans l'œuvre des romanciers célèbres.
Etude comparée.

- DERRIDA (Jacques), L'écriture et la différence, Paris, Seuil, 1967.
- DIDIER (Beatrice), Le journal intime, Paris, Presses, Universitaires de France, 1976.
- Eco (Umberto), Lector in Fabula, trad. Myriem Bouzaher, Paris, Grasset, 1985.
- GENETTE (Gérard), "Frontières du récit", Figures II, Paris, Seuil, 1969.
- HAMON (Philippe), Introduction a l'analyse du descriptif, Paris, Hachette, 1981.
- RASTIER (François), Sémantique interprétative, Paris, Presses, Universitaires de France, 1987.
- RICOEUR (Paul), Temps et récit I, Paris, Seuil, 1983.